

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 6 JUIN 2018

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 6 juin 2018*

Aujourd'hui, à dix-huit heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 178 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur
- n^o 185 Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance
- n^o 186 Loi concernant l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.